

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 FÉVRIER 2024

Le Conseil Municipal de la VILLE DE DENAIN s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à dix-huit heures et une minute, sur la convocation et sous la Présidence de Madame Anne-Lise DUFOUR-TONINI, Maire.

Date de Convocation : 16 Février 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 33 Présents : 28

Etaient présents : MM. DUFOUR-TONINI, LEMOINE, CHERRIER, MOHAMED, RYSPERT, DERGHAL, MIRASOLA, CRASNAULT, THUROTTE, BIREMBAUT, DENIS, DUPONT, ATTEN, THOMAS, CARTA, CYBURSKI, BELLEGUEULE, DUCHEMIN, ANDRZEJCZAK, TONNEAU, AMOURI, SANCHEZ, FEDDAL, DANDOIS, BRAILLY, HOCHART, GAJDA, THERY.

Ont donné pouvoir : Monsieur AUDIN (*pouvoir à Monsieur CRASNAULT*), Madame CARPENTIER-BORTOLOTTI (*pouvoir à Madame DUPONT*), Madame BOUCHEZ (*pouvoir à Madame CARTA*), Monsieur VANDENDOOREN (*pouvoir à Monsieur BRAILLY*), Madame BOUTON (*pouvoir à Madame THOMAS*).

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur SANCHEZ.

DELIBERATION N° 13/1 : AIDE FINANCIÈRE EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ. DÉCISION D'ATTRIBUTION POUR DES DOSSIERS DÉPOSÉS ET INSTRUITS EN 2023.

EXPOSE DU RAPPORTEUR

Pour l'année 2023, la CAPH a validé lors du Conseil Communautaire du 6 février 2023, la reconduction de son dispositif avec une effectivité au 1^{er} mars 2023. Pour la deuxième année consécutive, le Conseil Municipal a voté le 13 avril 2023, la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et de trottinettes.

Les personnes intéressées doivent avoir réalisé leur achat dans un délai de moins de 3 mois et à partir du 1^{er} mars 2023.

Pour rappel, le montant de l'aide attribuée pour un vélo ou une trottinette éligible est plafonné à 25% du prix d'achat.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- Une copie du courrier de la Communauté d'Agglomération attestant l'octroi de l'aide intercommunale,
- La fiche contact et attestation sur l'honneur signée,
- Une copie de la facture de l'équipement acheté,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Un RIB.

L'aide est octroyée sans condition de ressource, dans la limite d'achat d'un seul équipement par foyer. Tous frais engagés pourront être récupérés en cas de non-respect des conditions fixées.

Une enveloppe dédiée à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes de 25 000 € a été prévue au budget 2023. Cette aide est cumulable avec les autres aides existantes (CAPH, Etat...).

Cette délibération reprend donc les derniers dossiers de l'année 2023. La liste suivante regroupe les demandeurs ayant transmis l'ensemble des pièces à fournir :

NOM / Prénom	Type d'équipement	Montant de l'équipement	Montant aide CAPH	Proposition aide ville de DENAIN
LAVIEVILLE Elisabeth	Vélo électrique neuf + équipement	700.00 €	320.00 €	160.00 €
LEDIEU Laurine	Trottinette électrique neuve	250.00 €	100.00 €	50.00 €
CALLENS Serge	Vélo électrique neuf + équipement	2974.00 €	320.00 €	160.00 €
BOULNOIS Axelle	Vélo électrique neuf	800.00 €	300.00 €	150.00 €
BOUYAABIDNE Lhassan	Trottinette électrique neuve	200.00 €	100.00 €	50.00 €
MONTIGNY Romain	Trottinette électrique neuve	159.00 €	79.50 €	39.75 €
OULHAJ – BOUYAABIDNE Fdila	Trottinette électrique neuve	200.00 €	100.00 e	50.00 €
LENOIR Sébastien	Trottinette électrique neuve	455.00 €	100.00 €	50.00 €
BOUYAABIDNE Brahim	Trottinette électrique neuve	200.00 €	100.00 €	50.00 €
BOSQUELLE Georgette	Trottinette électrique neuve	289.00 €	100.00 €	50.00 €
MONIER Alain	Vélo électrique neuf + équipement	819.00 €	320.00 €	160.00 €

Pour la Ville de Denain, en 2023, c'est donc :

- 62 dossiers reçus,
- 7 vélos classiques financés,
- 28 vélos électriques financés,
- 27 trottinettes financées.

Pour un total d'aides allouées de **6 099,75 €**.

Vu la délibération cadre du Conseil Municipal n° 20 en date du 10 décembre 2021 relative à la mise en place d'une aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du lundi 6 février 2023 relative à l'aide à l'acquisition de vélos et trottinettes à destination des habitants de La Porte du Hainaut pour l'année 2023,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 17 en date du 13 avril 2023 relative aux modalités 2023 pour l'aide financière pour l'acquisition de vélos et trottinettes électriques,

Il est donc proposé au Conseil Municipal, après avis de la commission Transition Environnementale et Développement Durable du 7 février 2024 :

● **D'ATTRIBUER** les aides financières à l'ensemble des demandeurs mentionnés dans la présente délibération.

● **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer tous documents nécessaires aux décisions d'attribution de ces subventions.

● **DE VERSER** chacune de ces subventions.

L'Assemblée est invitée à se prononcer.

DECISION : ADOPTE PAR 32 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION.

S'est abstenu : Monsieur TONNEAU.

Le Secrétaire de séance,

T. SANCHEZ.

Certifié exécutoire par le Maire, compte-tenu
de la réception en Sous-Préfecture le.....
et de la publication le.....

Pour Extrait Conforme,

Le Maire,
A.L. DE TONINI.